

## G. Conclusion

Le changement climatique a un impact négatif sur les personnes, l'environnement et l'économie dans le monde entier. Des investissements économiques majeurs et des actions politiques ambitieuses seront nécessaires pour orienter l'économie vers une trajectoire de croissance durable et à faible émission de carbone, indispensable pour atténuer le changement climatique et s'adapter à ses conséquences perturbatrices et coûteuses. Ainsi, tant le changement climatique que les politiques climatiques auront des conséquences importantes sur le commerce international et les politiques commerciales.

Bien que les liens entre changement climatique et commerce international soient complexes et multiformes, une grande partie du débat sur le changement climatique et le commerce repose sur des simplifications abusives et des idées fausses. Deux hypothèses fondamentales mais trompeuses sous-tendent encore une grande partie du débat actuel: le commerce contribue manifestement au changement climatique et les règles de l'OMC empêchent les gouvernements d'adopter des politiques climatiques ambitieuses.

La première hypothèse trompeuse – selon laquelle le commerce, et plus particulièrement le transport international, est l'un des principaux responsables du changement climatique – a donné lieu à des appels à limiter les importations en faveur de la production et de la consommation locales de marchandises et de services. En réalité, le commerce international affecte les émissions de gaz à effet de serre (GES) de nombreuses manières différentes. Il est vrai que les activités commerciales émettent des GES par le biais de la production, du transport, de la distribution et de la consommation des produits échangés et, en ce sens, le commerce contribue aux émissions en stimulant l'activité économique sous l'effet de l'augmentation des revenus. Le commerce influe également sur le type de marchandises et de services produits par chaque pays, et peut donc avoir une incidence positive ou négative sur le changement climatique, selon qu'un pays possède ou non un avantage comparatif dans les secteurs à forte intensité d'émissions de GES.

Parallèlement, cependant, le commerce contribue à la réduction des émissions de GES de plusieurs manières importantes. Le commerce permet d'accéder à des marchandises, des services et des technologies à faible teneur en carbone à des prix

plus bas. L'augmentation des revenus associée à l'ouverture du commerce peut également conduire à une sensibilisation accrue aux problèmes environnementaux, ainsi qu'à une plus grande rigueur en termes de réglementations environnementales, ce qui encourage l'incorporation de technologies environnementales dans les procédés de production. Le commerce peut contribuer à diffuser les innovations environnementales et donner aux entreprises la possibilité de réaliser des bénéfices plus importants en intégrant ces innovations dans les procédés de production, ce qui les incite à continuer à créer, diffuser et intégrer des technologies respectueuses de l'environnement. En outre, le commerce des énergies propres peut permettre aux pays, y compris les pays en développement, qui disposent d'importantes ressources en sources d'énergie renouvelables, de tirer parti de leur avantage comparatif dans la production d'énergie respectueuse de l'environnement et de contribuer à la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Le commerce peut également aider les pays à se protéger contre certaines conséquences du changement climatique et à s'y adapter en leur permettant de prévenir et réduire les risques climatiques et de s'y préparer, ainsi qu'à riposter aux catastrophes climatiques et à s'en remettre. Il permet de mieux faire face aux catastrophes climatiques en assurant la disponibilité en temps voulu de marchandises et de services essentiels, tels que produits alimentaires, soins de santé, transports et communications. En aidant les pays à s'adapter aux variations de la production agricole dues aux changements à long terme des conditions climatiques, le commerce peut également contribuer à la sécurité alimentaire. Il facilite en outre l'accès à des technologies qui minimisent certains coûts et effets économiques du changement climatique.

La contribution positive du commerce à la lutte contre le changement climatique n'est toutefois pas systématique. Pour renforcer la résilience économique et commerciale face au changement climatique, il faut comprendre les défis et les opportunités économiques, et être capable d'anticiper, d'évaluer et de gérer les risques climatiques. Les politiques commerciales doivent être intégrées dans les stratégies d'adaptation au changement climatique, notamment celles qui visent à renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement face aux perturbations liées au climat. De même, pour inciter

les producteurs et les consommateurs à tenir compte des risques climatiques dans leurs décisions, afin qu'ils choisissent de limiter ou de compenser leurs émissions de GES, il faut des politiques climatiques et énergétiques pertinentes et bien conçues.

La deuxième hypothèse trompeuse concernant le commerce et le changement climatique est que les règles de l'OMC empêchent les gouvernements d'adopter des politiques climatiques ambitieuses. En réalité, bien que le terme « changement climatique » n'apparaisse pas dans les Accords de l'OMC, cette dernière soutient la lutte contre le changement climatique en contribuant à garantir la mise en place de politiques climatiques efficaces et efficaces en matière de commerce. Si toutes les politiques relatives au changement climatique n'ont pas une dimension commerciale, les règles de l'OMC régissent les taxes, les droits de douane, les mesures de soutien, les mesures réglementaires et autres instruments liés au commerce qui sont pertinents pour la mise en œuvre des politiques climatiques.

Les dispositifs dans les domaines du climat et du commerce ne fonctionnent pas de manière isolée. Par exemple, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) prévoit que les mesures prises pour lutter contre le changement climatique ne doivent pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable ou une restriction déguisée au commerce international, et qu'elles doivent être mises en œuvre de manière à réduire au minimum les effets négatifs, notamment sur le commerce international, et les incidences sociales, environnementales et économiques sur les autres parties.

Dans le même temps, le cadre de l'OMC contribue à la lutte contre le changement climatique en soutenant les politiques qui entraînent des retombées transfrontières positives ou qui les amplifient ; par exemple, les mesures climatiques adoptées dans un pays peuvent faciliter la diffusion des technologies environnementales dans d'autres pays. Les règles de l'OMC contribuent également à limiter le recours à des politiques susceptibles d'entraîner des tensions commerciales et de causer des pertes de revenus et de bien-être pour d'autres pays, et qui, de ce fait, finissent par saper les efforts de lutte contre le changement climatique.

Par l'intermédiaire de ses comités, l'OMC offre aux Membres un forum unique pour discuter des efforts qu'ils déploient pour atténuer le changement climatique et s'y adapter, ainsi que des implications commerciales de ces mesures. Les mécanismes de transparence de l'OMC, notamment les prescriptions

en matière de notification des mesures commerciales et les examens périodiques des politiques commerciales des Membres de l'OMC, fournissent des informations sur les mesures commerciales liées au climat. Les initiatives de l'OMC en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités, notamment l'Aide pour le commerce, contribuent aux efforts visant à mobiliser des investissements dans des infrastructures commerciales à faible teneur en carbone et résilientes face au changement climatique.

Le commerce international de marchandises et de services essentiels et respectueux de l'environnement est rendu possible par l'environnement commercial transparent et prévisible sous-tendu par les règles de l'OMC, qui aide également les économies à se diversifier afin d'être moins dépendantes d'exportateurs et de fournisseurs uniques en cas d'événement climatique extrême.

Néanmoins, si les règles commerciales jouent un rôle important dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, l'OMC peut certainement faire davantage pour faire avancer les travaux sur les questions d'environnement et de durabilité, notamment en améliorant le partage de l'information et la transparence dans le contexte des politiques relatives aux changements climatiques qui touchent au commerce, et en s'attaquant aux obstacles commerciaux aux marchandises et services environnementaux. Dans ce contexte, les initiatives en cours à l'OMC sur le commerce et la durabilité environnementale, sur le commerce durable des plastiques et sur les réformes des subventions aux combustibles fossiles pourraient aboutir à des résultats à la fois pragmatiques et créatifs. L'OMC pourrait être un forum approprié pour les discussions sur l'ouverture du commerce des marchandises et des services environnementaux afin de faciliter davantage l'accès aux technologies climatiques et leur diffusion. Le renforcement de la coopération entre l'OMC et les organisations climatiques régionales et internationales favoriserait la compréhension des liens entre le changement climatique et le commerce.

Le présent rapport a souligné le rôle positif et constructif que peuvent jouer le commerce international et les règles commerciales dans l'adaptation au changement climatique et le soutien à une transition équitable vers une économie à faible émission de carbone. Étant donné la nature transversale du changement climatique, les politiques commerciales et climatiques doivent se soutenir mutuellement. Cela nécessite coordination, cohérence et transparence.